

CONFERENCE NATIONALE SOVERAINE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

a/c HOTEL DU 2 FEVRIER
B. P. 131 LOME - TOGO
Tél. (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 66

RAPPORT N° 21 : SEANCE DU VENDREDI 2 AOUT 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, et le deux août ;
la Conférence Nationale a poursuivi ses travaux en séance plénière. Ouverte à 15 heures 03 minutes, la séance a débuté avec la minute de recueillement marquée par un message du Président de la Conférence. Après avoir rappelé les informations alarmantes selon lesquelles certains délégués à la Conférence Nationale seraient menacés, Monseigneur KPODZRO a lancé encore un nouvel appel solennel à la non violence. Ce message fut suivi de l'exécution de l'hymne national.

Un ordre du jour en quatre points fut proposé et adopté. Il comprenait :

- 1° Rapport de la séance précédente,
- 2° Point d'actualité,
- 3° Suite des communications,
- 4° Divers.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, la Conférence était en train d'écouter la lecture du rapport N° 20 lorsque, à 15 heures 30 minutes, la séance fut suspendue et les délégués priés d'évacuer la salle. Les travaux devaient reprendre à 16 heures 53 minutes. Prenant la parole sur demande du Président, le Ministre de l'Intérieur a expliqué à l'assistance les raisons de cette perturbation. Il s'agissait de procéder à une vérification des lieux de travail suite à une alerte à la bombe.

La parole fut ensuite donnée au deuxième Vice Président qui a demandé aux délégués qui ont des gardes de corps personnels de les tenir en dehors du périmètre de sécurité de la Conférence. Il a également exhorté chaque délégué à se plier aux exigences de la sécurité, notamment à la fouille.

Le deuxième point de l'ordre du jour fut alors abordé. L'assemblée a d'abord écouté le compte rendu de Monsieur GOZO Kodjo, rapporteur de la commission ad hoc chargée d'étudier les conditions de la rentrée scolaire. Celui-ci a porté à la connaissance de la Conférence le fruit des négociations qui ont eu lieu entre enseignants et autorités publiques et qui permettent la satisfaction de certaines des exigences des enseignants concernant leurs réclamations urgentes, notamment les indemnités de logement, le problème des vacataires, le problème de parité dans les traitements des enseignants publics et des enseignants confessionnels, le déblocage des salaires et avancements de ces derniers. Un certain nombre de solutions ont été proposées et leur exécution prévue pour janvier 1992. Ces solutions étaient contenues dans deux projets d'acte à soumettre à l'approbation de la Conférence.

Après ce rapport, le Ministre de l'Economie et des Finances devait intervenir pour éclairer l'assemblée sur les dépenses que ces nouvelles propositions vont mobiliser et sur la situation réelle de notre économie. Il a ensuite prié l'assistance de prendre la voie de la sagesse en évitant d'engager le Gouvernement de Transition sur une pente glissante. Tour à tour, les Ministres AMELA de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et EDOH de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle interviendront ; le premier pour se féliciter du dénouement de la crise scolaire et inviter élèves, enseignants à une bonne reprise des cours ; le second pour souhaiter une bonne rentrée à tous, mais surtout pour s'indigner des atrocités commises et demander pardon au peuple et à Dieu pour ceux de ses propres actes qui ont pu causer du tort à ses administrés. Le Ministre EDOH a enfin invité chaque Togolais à apporter sa pierre à la construction de la nation.

Le Ministre de l'Intérieur, quant à lui, a demandé à la Conférence de bien vouloir autoriser tous les Préfets à rentrer chez eux afin d'assurer la rentrée dans l'ordre, le calme et la sérénité.

Le long débat qui s'est ouvert après a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

. pour certains délégués et spécialement le représentant des enseignants, la remise en cause des solutions proposées par la commission ad hoc amènerait les enseignants à reconsidérer leur position. Il a invité la Conférence à ne pas prendre une décision hâtive ;

. beaucoup de délégués pensent que la Conférence Nationale ne pouvant pas engager les Finances Publiques dont elle n'a pas la maîtrise, il serait préférable que celle-ci ne prenne pas des actes qui vont compromettre le Gouvernement de Transition. Il serait donc plus judicieux, soit de demander aux enseignants de reprendre les cours en se contentant des acquis obtenus avant la Conférence Nationale, soit de leur faire reprendre les cours en exigeant du Gouvernement de Transition de traiter leurs problèmes en priorité.

Devant l'ampleur des débats, le Président a demandé à la commission de recueillir les diverses suggestions et de reprendre son travail pour refaire à l'assemblée une nouvelle proposition.

Ce fut alors le tour de la commission ad hoc chargée de l'application des mesures conservatoires, représentée par son Président Monsieur SOEDJEDE, de livrer à l'Assemblée le fruit de ses travaux sur les camions chargés de maïs et arrêtés à Sokodé et Dapaong. Après avoir porté à la connaissance de la Conférence, les divers éléments de ses investigations, la commission qui a constaté qu'il s'agit d'une exportation régulière de maïs, a demandé aux populations de Sokodé et de Dapaong de laisser partir les camions arrêtés.

L'information concernant le doublement du prix du maïs à Sokodé sera également démentie par son auteur. Le Président a profité de l'occasion pour inviter les douaniers à reprendre leur poste et à s'occuper du contrôle des biens qui sortent du pays, rôle qui leur est dévolu.

La série des communications de ce jour a été ouverte par celle de Monsieur Koudjolou DOGO, Ministre du Développement Rural. Après s'être excusé pour son absence au sein des assises pendant un certain temps, ceci pour des raisons de santé, le ministre a procédé à un bilan dans le domaine du développement rural.

Ce bilan a ressorti une évolution régulière dans la production des cultures vivrières à l'exception du riz qui est toujours importé en grande quantité avec le blé.

En ce qui concerne les cultures de rente, les résultats escomptés n'ont pas été atteints sauf pour le coton dont la production évolue régulièrement, le Togo étant marginalisé en matière de production du café et du cacao.

S'agissant de la production forestière, beaucoup d'efforts ont été faits pour améliorer la couverture forestière de notre pays qui est malheureusement détruite depuis un certain temps par les populations. Le Ministre a demandé à la Conférence de lancer un appel aux populations pour qu'elles cessent de détruire ce patrimoine national précieux, puisque aidant à la protection de l'environnement.

En ajoutant à ce bilan les efforts qui ont été faits dans le domaine des productions animales où notre pays reste toujours dépendant, le Ministre a conclu à un résultat encourageant.

Par ailleurs, le ministre DOGO a rappelé les divers mécanismes de fixation de prix des produits agricoles, relevé les problèmes qui se posent dans le domaine foncier où les sols sont mal répartis et mal utilisés, la réforme agro-foncière qui est mal cernée et il a demandé un réaménagement des textes sur les expropriations. Il a enfin exposé les problèmes qui se posent dans le domaine des intrants, notamment des engrais, et dans le domaine des crédits ; exprimé les points de vue du gouvernement sur ces points avant de demander à la Conférence de faire de l'agriculture la première des priorités afin de réaliser le développement agricole en particulier et le développement en général.

La deuxième communication est intervenue après la pause qui a duré de 20 heures 16 minutes à 21 heures.

Après avoir fait l'historique de l'installation et des activités des sociétés pétrolières au Togo, Monsieur PAPALI Essohana, représentant du Groupement Professionnel de l'Industrie Pétrolière, a expliqué à la Conférence les conditions de création de la raffinerie togolaise qui est un mauvais investissement, et les raisons de la hausse effrénée des prix des carburants au Togo.

Le Groupement a recommandé alors la réorganisation du circuit d'approvisionnement et de stockage, une gestion des installations plus conforme à l'intérêt du consommateur, la fixation d'un taux unique de passage dans la structure des prix de carburant, une liberté pour les sociétés de choisir leurs installations de stockage ce qui entraînerait la destruction du monopole de la Société Togolaise de Stockage de Lomé (STSL) ; la diminution du montant du prélèvement pour la caisse de stabilisation de manière à ramener le prix du carburant à 175 FCFA le litre, et enfin l'augmentation de la marge bénéficiaire des sociétés pétrolières.

Le dernier point de l'ordre du jour a été ensuite abordé. A ce titre, le Président a de nouveau, suite aux informations sur des manifestations des travailleurs dans certains services et aux divers actes de destruction des forêts et domaines reboisés, lancé un appel solennel à la Nation pour qu'il soit mis fin à ces manoeuvres nuisibles à l'économie nationale.

Les interventions qui suivront porteront sur le problème des voitures Mercedes envoyées en Côte d'Ivoire, le Gouvernement de Transition, l'absence de l'armée à la Conférence, la fusillade qui avait causé la mort d'une personne devant la maison du ministre BARQUE en juin dernier, et les atrocités commises sur les lépreux de KOLOWARE par un groupe de bérets rouges dirigés par Ernest GNASSINGBE.

Après la minute de recueillement, la séance sera levée à 21 heures 40 minutes.

Fait à Lomé, le 3 août 1991.

Le Rapporteur Général,

Me Jean Yaovi DEGLI



www.cnstogo.com